

**CAISSES DE PRÉVOYANCE**  
EN  
**FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS**  
—  
**EXAMEN**  
DES  
**COMPTES DE L'ANNÉE 1898**

PAR LA  
**COMMISSION PERMANENTE (1)**

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874  
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868

[33471 (493)]

**CHAPITRE PREMIER**

**ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES (2)**

Suivant la tradition, nous produisons au début de ce rapport les tableaux qui font connaître pour l'année 1898, d'une part, le personnel des établissements affiliés aux six Caisses communes de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs existant dans notre pays, le nombre des journées faites par eux et leurs salaires totaux annuels et journaliers, de l'autre, les recettes et les dépenses de ces caisses pendant le même exercice, ainsi que le mouvement des caisses particulières de secours qui en sont les auxiliaires.

Dans le premier de ces tableaux nous avons, en outre, cru utile de rappeler les chiffres correspondants des quatre années antérieures.

(1) La commission permanente est actuellement composée comme suit :

- MM. FIRKET (A.), Inspecteur général des Mines, président ;  
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président ;  
DE JAER (J.), Inspecteur général des Mines, membre ;  
FABRY (J.-H.), Commissaire d'arrondissement, président de la Commission administrative de la Caisse du Luxembourg, id. ;  
FROMONT (E.), Exploitant de Mines, id. ;  
GUINOTTE (L.), Vice-président de la Commission Administrative de la Caisse du Centre, id. ;  
HENIN (Em), Exploitant de Mines, id. ;  
LIBERT (J.), ingénieur en chef, directeur des mines à Namur, id. ;  
MATIVA (H.), Vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons, id. ;  
ORMAN (E.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, id. ;  
SMEYSTERS (J.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, id. ;  
DEJARDIN (L.), Ingénieur en chef des Mines, Directeur à l'administration centrale, membre-secrétaire.

(2) Rapporteur : M. Dejardin.

## Relevé des renseignements

DÉSIGNATION DES CAISSES	Nombre		Nombre de journées de travail
	d'exploita- tions associées	d'ouvriers occupés	
Caisse de Mons . . . . .	16	28,054	8,328,741
— de Charleroi . . . . .	34	43,525	13,162,270
— du Centre . . . . .	8	17,051	5,066,819
— de Liège . . . . .	44	30,869	9,498,154
— de Namur . . . . .	16	2,879	856,045
— du Luxembourg . . . . .	9	842	227,340
Totaux et nombres moyens . . . . .	127	123,220	37,139,369
Rappel de 1897 . . . . .	131	120,885	35,792,988
» de 1896 . . . . .	138	120,044	35,782,359
» de 1895 . . . . .	141	119,063	35,414,201
» de 1894 . . . . .	144	117,359	34,946,829

## Statistiques pour l'année 1898

Montant total des salaires	Salaire moyen		OBSERVATIONS
	par an	par journée	
Fr. 26,844,875	Fr. 956 90	Fr. 3 22	
48,884,217	1,123 13	3 71	
18,767,885	1,100 69	3 70	
34,272,805	1,110 00	3 60	
2,927,751	1,016 93	3 42	
817,785	971 24	3 60	
32,515,318	1,075 44	3 57	301.4 journées par an.
21,703,958	1,006 77	3 36	296.1 id. id.
15,664,064	963 51	3 23	298.1 id. id.
12,097,389	941 50	3 17	296.9 id. id.
9,186,144	930 00	3 12	297.7 id. id.

OPÉRATION  
RECETTE

DÉSIGNATION DES CAISSES	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants (1)	Subventions de l'Etat	Subvention des provinces
Caisse de Mons.	»	820,055 14	10,925 52	2,738
— Charleroi	»	733,503 88	13,531 94	2,201
— Centre	234,681 75	234,681 76	7,102 69	1,429
— Liège.	»	694,353 18	11,220 07	»
— Namur	»	43,935 00	974 15	550
— Luxembourg	6,133 38	6,133 39	237 64	63
Totaux.	240,815 13	2,532,662 35	43,992 01	6,981

(1) Y compris les versements faits par l'Etat du chef de l'affiliation des délégués de l'inspection des mines.

## DÉPENS

DÉSIGNATION DES CAISSES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'admini- stration
Caisse de Mons.	765,981 48	»	»	15,224
— Charleroi	435,993 19	286,500 75	»	14,416
— Centre	493,493 »	»	»	4,628
— Liège.	273,368 »	(2)452,344 »	»	8,991
— Namur	30,044 42	27,251 »	»	2,002
— Luxembourg	9,864 20	645 »	»	466
Totaux	2,008,744 29	766,740 75	»	45,729

(1) Plus une somme de fr. 43,729.39 pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, subsides à des établissements hospitaliers, etc., etc.

**ES CAISSES.**

(N FRANCS)

		Caisses particulières de secours			Total général
Autres Recettes	Total	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Total	
120,011 24	953,729 90	»	290,429 51	290,429 51	1,244,159 41
44,876 21	794,113 03	»	681,709 60	681,709 60	1,475,822 63
46,526 29	524,421 49	93,964 27	93,964 28	187,928 55	712,350 04
81,680 25	787,253 50	203,030 »	578,950 »	781,980 »	1,569,233 50
7,459 81	52,918 96	»	33,429 80	33,429 80	86,348 76
973 21	(2) 13,540 62	7,569 49	3,103 62	10,673 11	24,213 73
301,527 01	3,125,977 50	304,563 76	1,681,586 81	1,986,150 57	5,112,128,07

) Dont fr. 253-21 intérêts sur livret à la Caisse d'épargne.

(N FRANCS)

Totales des Caisses communes	Caisses particulières de secours	Total général	Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1899 des Caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 1 <sup>er</sup> janvier 1899 de ces Caisses
781,206 33	(1) 290,429 51	1,071,635 84	3,211,143 36	757,732 50
736,910 34	681,709 60	1,418,619 94	1,403,126 15	714,385 95
498,121 35	156,258 25	654,379 60	1,548,073 86	499,348 20
734,703 49	773,065 »	1,507,768 49	2,232,809 61	727,314 »
59,297 47	33,429 80	92,727 27	236,215 62	58,836 »
10,975 20	10,036 29	21,011 49	33,430 36	10,296 »
21,214 18	1,944,928 45	4,766,142 63	8,664,798 96	2,767,912 65

20,498 francs ont été distribués sur le subside provincial de 1898 et le reliquat de celui de 1897.

## § 1. — Renseignements statistiques.

Comme il était aisé de le prévoir, la recrudescence de l'activité qui se remarque depuis plusieurs années déjà dans l'industrie charbonnière a eu pour conséquence un accroissement du personnel qui, par rapport à 1897, se chiffre par 2,335 ouvriers. D'où, une augmentation de 1,346,381 journées de travail, de 10,811,360 francs de salaires totaux, de fr. 68-67 de gain annuel et de fr. 0-21 de salaire journalier moyen.

Il convient d'ajouter que le nombre moyen de journées de travail a passé de 296.1 à 301.4 et qu'aucune grève bien importante n'a marqué le cours de l'année 1898.

Le nombre des établissements affiliés aux divers caisses n'est plus que de 127 ; il se subdivise comme suit :

Charbonnages . . . . .	103 (1)
Mines métalliques et minières . . . . .	11
Carrières souterraines . . . . .	11
Divers . . . . .	2

En exécution de la loi du 11 avril 1897, les délégués ouvriers à l'inspection souterraine des mines de houille ont été affiliés par les soins de l'Etat, aux Caisses communes de prévoyance des bassins auxquels ils appartiennent et suivent le régime de ces dernières.

Ces délégués, au nombre de 38, font en moyenne chacun 216 descentes par an. Il n'a pas été tenu compte de leur effectif dans le premier des tableaux qui précèdent.

---

(1) En 1898, il y a eu 110 concessions actives.

## § 2. — Recettes et dépenses des Caisses communes de prévoyance.

Le relèvement des salaires que nous venons d'indiquer a eu nécessairement des conséquences très favorables aux recettes des Caisses : Celles-ci ont passé de fr. 2,881,403-85 en 1897, à fr. 3,125,977-50, soit une augmentation de fr. 244,573-65 ou de près de 8.5 %.

D'autre part, les dépenses ont poursuivi leur marche ascendante et de fr. 2,758,407-27 qu'elles étaient en 1897, ont atteint en 1898 le chiffre de fr. 2,821,214-18, soit fr. 62,806-91 en plus.

L'excédent des recettes sur les dépenses, fr. 304,763-32, a servi à consolider la réserve, de sorte que l'avoir augmenté de la dite somme, s'élevait, au 1<sup>er</sup> janvier 1899, à fr. 8,664,798-56. Hâtons-nous d'ajouter que les charges des Caisses avaient également subi une majoration importante; de fr. 2,699,379-11 au 1<sup>er</sup> janvier 1898, elles avaient été portées à fr. 2,767,912-65 au 31 décembre de la même année, si bien que le rapport de l'avoir aux charges n'était encore que de 3.13 à 1.

Comme les années précédentes, nous indiquerons pour chacune des Caisses, quel a été ce rapport pendant l'exercice envisagé et les quatre années qui l'ont précédé.

CAISSES	1894	1895	1896	1897	1898
Mons . . . . .	4.18	4.07	4.07	4.04	4.24
Charleroi . . . . .	2.18	2.12	2.03	1.95	1.96
Centre . . . . .	3.44	3.36	3.24	3.13	3.10
Liège . . . . .	3.66	3.30	3.20	3.10	3.07
Namur . . . . .	5.25	4.96	4.51	4.27	4.01
Luxembourg . . . . .	3.01	3.10	2.96	2.95	3.25
Moyenne . . . . .	3.33	3.25	3.18	3.10	3.13

Grâce au relèvement des salaires, la décroissance de ce rapport a subi cette année un temps d'arrêt. Si l'on envisage l'ensemble des Caisses, on constate même qu'il s'est quelque peu relevé.

Néanmoins, la situation est loin d'être la même pour toutes.

Tandis que pour Mons et le Luxembourg, la situation à cet égard est plus satisfaisante qu'avant 1893, l'avoir des Caisses de Liège et du Centre, rapproché de leurs charges, a encore diminué depuis 1897; ce rapport est pour ainsi dire stationnaire à Charleroi; à Namur, par suite de causes déjà plusieurs fois rappelées, il a continué à décroître rapidement.

Suivant l'usage, nous avons dans le tableau suivant, indiqué le résultat final des opérations de chacune des Caisses.

DÉSIGNATION DES CAISSES	MONTANT		DIFFÉRENCES	
	des recettes	des dépenses	en plus ou boni	en moins ou déficit
	Fr	Fr.	Fr.	Fr.
Mons . . . . .	958,729 90	781,206 33	172,523 57	»
Charleroi . . . . .	794,113 03	736,910 34	57,202 69	»
Centre . . . . .	524,421 49	498,121 35	26,300 14	»
Liège . . . . .	787,253 50	734,703 49	52,550 01	»
Namur . . . . .	52,918 96	59,297 47	»	6,378 51
Luxembourg . . . . .	13,540 62	10,975 20	2,565 42	»
Totaux . . . . .	3,125,977 50	2,821,214 18	311,141 83	6,378 51
Différence en boni	304,763 32		304,763 32	

A l'exception de la Caisse de Namur, dont la situation s'est cependant améliorée, toutes les autres ont clôturé en boni. Celui de la Caisse de Mons est particulièrement important.

Il nous reste à examiner quel a été l'importance des recettes par tête d'ouvrier des établissements affiliés et de rapprocher ces recettes des charges des diverses Caisses, rapportées à la même unité.

C'est ce qu'établit le tableau suivant.

**Recettes et charges des Caisses communes de prévoyance  
par tête d'ouvrier des établissements affiliés.**

DÉSIGNATION DES CAISSES	RECETTES					MONTANT DES CHARGES	
	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Diverses (1)	Total pour 1898	Total de l'année précédente		
						1898	1897
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Mons . . . . .	»	29 23	4 77	34 00	30 74	27 01	26 88
Charleroi . . . . .	»	16 85	1 39	18 24	17 34	16 41	16 37
Centre . . . . .	13 76	13 76	3 24	30 76	29 20	29 29	29 05
Liège . . . . .	»	22 94	2 56	25 50	24 34	23 56	23 09
Namur . . . . .	»	15 26	3 12	18 38	17 49	20 44	20 79
Luxembourg . . . . .	7 28	7 28	1 52	16 08	15 50	12 23	12 81
Moyennes . . . . .	1 95	20 55	2 87	25 37	23 83	22 46	22 33
L'année précédente	1 84	19 15	2 84	23 83	»	22 33	»

De même qu'en 1897, ce sont les cotisations des exploitants qui ont en majeure partie et de façon sensible relevé le taux unitaire des recettes.

Quant aux charges, leur majoration par tête est faible; elle n'est que de fr. 0-13.

D'où, cette conséquence d'une différence de fr. 1-37 par ouvrier affilié entre les recettes de 1898 et les charges correspondantes.

(1) Dans les recettes diverses sont comprises les subventions des provinces et de l'État. Ce dernier subside a été, comme les années précédentes, réparti entre les diverses caisses, proportionnellement au nombre des ouvriers des établissements affiliés et aux charges des diverses caisses.

### § 3. — Pensions et secours.

Comme les années précédentes, le tableau qui suit renseigne, d'après la qualité des bénéficiaires, les nombres des personnes pensionnées et secourues, ainsi que les sommes globales allouées à chacune des catégories ainsi formées.

Nous en avons déduit pour chaque Caisse et pour l'ensemble du pays, le montant moyen des pensions et secours de chaque catégorie.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES						
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
<i>1<sup>o</sup> Pensions viagères</i>							
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler . . . . .	1,465	515	973	879	52	40	3,924
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler . .	1,146	665	350	614	91	17	2,883
c) Parents d'ouvriers morts par accident . . . . .	50	34	233	28	3	9	357
d) Ouvriers vieux et infirmes .	1,432	(1)1,839	976	(2)3,009	2	25	7,283
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes . . . . .	549	103	778	»	»	»	1,430
Ensemble . . . . .	4,642	3,156	3,310	4,530	148	91	15,877
<i>2<sup>o</sup> Pensions temporaires</i>							
f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués. . .	1,062	847	8	323	41	9	2,290
<i>3<sup>o</sup> Secours</i>							
g) Ouvriers blessés; parents d'ouvriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant.	»	1,584	(3) 9	24	156	9	1,782
Ensemble . . . . .	5,704	5,587	3,327	4,877	345	109	19,949

(1) Dont 303 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme globale de fr. 29,153-4

(2) Dont 1,236 âgés de moins de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.

(3) Gratifications à des veuves remariées.

MONTANT DES PENSIONS ET DES SECOURS							MOYENNE des pensions et des secours par personne						
Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
5,150 90	110,270 84	167,230 50	153,756 »	11,830 »	5,364 20	763,602 44	215	214	172	175	227	134	195
2,803 50	136,914 45	47,786 50	94,796 »	16,285 42	2,437 50	461,023 37	142	206	136	154	179	143	154
7,454 20	4,096 59	24,432 »	4,464 »	772 50	452 50	41,671 79	149	120	105	159	257	50	117
3,961 26	168,152 42	186,157 »	448,114 »	410 »	1,250 »	1,003,044 68	139	91	191	145	205	50	138
1,896 65	2,529 02	65,182 »	»	»	»	107,607 67	73	25	84	»	»	»	75
1,266 51	421,963 32	490,788 »	701,130 »	29,297 92	9,504 20	2,376,949 95	156	134	150	155	198	104	150
1,714 97	43,183,72	486 »	20,352 »	1,156 50	360 »	107,253 19	39	51	61	63	28	40	47
»	257,346 90	(3) 2,219 »	4,230 »	26,841 »	645 »	291,281 90	»	162	246	176	172	72	163
1,981 48	722,493 94	493,493 »	725,712 »	57,295 42	10,509 20	2,775,485 04	134	129	148	149	166	96	139

Il résulte de l'examen comparatif des chiffres de ce tableau avec les renseignements correspondants de 1897, que le nombre total des personnes secourues a augmenté de 508. Toutes les Caisses ont participé à cet accroissement. Il s'applique principalement aux ouvriers vieux et infirmes et à leurs veuves; leur nombre total a passé de 8,141 à 8,711, soit 570 en plus.

D'autre part, le nombre des pensions temporaires a diminué de 83; il n'est plus que de 2,290.

Sauf à Namur, la tendance des Caisses communes à développer leur action du côté des retraites ouvrières se remarque de plus en plus. Quant au taux moyen des pensions et secours considérés dans leur ensemble, il ne s'est guère modifié.

Le tableau ci-après, dressé dans la même forme que les années précédentes, indique pour les années 1898 et 1897 le nombre des personnes secourues par chaque Caisse et le taux moyen des secours qui leur sont alloués.

CAISSES	Nombre d'ouvriers pensionnés ou secourus				Moyenne des pensions et des secours			
	1898	1897	En plus	En moins	1898	1897	En plus	En moins
					Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Mons . . . . .	5,704	5,616	88	»	134	133	1	»
Charleroi . . . . .	5,587	5,486	101	»	129	130	»	1
Centre. . . . .	3,327	3,221	106	»	148	147	1	»
Liège . . . . .	4,877	4,683	194	»	149	150	»	1
Namur . . . . .	345	337	8	»	166	171	»	5
Luxembourg . . . . .	109	98	11	»	96	96	»	»
Sur l'ensemble . . . . .	19,949	19,441	508	»	139	139	»	»

Comme nous l'avons fait dans nos rapports antérieurs, nous avons cherché cette année encore à nous rendre compte de la part que chacune des six Caisses communes de prévoyance affecte aux retraites ouvrières, en accordant des secours ou des pensions aux ouvriers vieux et infirmes, à leurs veuves et parfois exceptionnellement à leurs descendants. Nous avons dans ce but dressé le tableau suivant dans lequel nous avons indiqué, en outre, le rapport des personnes secourues pour l'une ou l'autre des deux causes ci-dessus (accidents ou retraite) au personnel ouvrier des établissements affiliés, ainsi que celui des sommes affectées à chacune de ces catégories de secours au montant total des salaires.

DÉSIGNATION  DES  CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents			
	Personnes secourues		Sommes allouées	
	Nombre total	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de persor secouru
		%	Fr.	Fr.
Mons . . . . .	3,723	13 3	527,123 57	141 57
Charleroi . . . . .	3,639	8 4	551,632 50	151 60
Centre . . . . .	1,573	9 2	242,154 »	153 91
Liège . . . . .	1,868	6 1	277,598 »	148 57
Namur . . . . .	343	11 9	56,885 42	165 83
Luxembourg . . . . .	84	10 0	9,259 20	109 82
Totaux et moyennes . . . . .	11,230	9 11	1,664,652 69	148 20
Rappel de 1897 . . . . .	11,194	9 27	1,653,040 94	147 67
» 1896 . . . . .	11,012	9 17	1,609,358 97	147 97
» 1895 . . . . .	10,879	9 13	1,565,641 07	143 91
» 1894 . . . . .	10,693	9 11	1,515,297 58	142 »

Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité				RÉPARTITION en o/o des secours globaux		RAPPORT o/o du montant des secours aux chiffres globaux des salaires	
Nombre de personnes secourues		Sommes allouées					
Nombre total	En o/o du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue	Par suite d'accidents	Par suite d'invalidité	Accidents	Invalidité et vieillesse
	o/o	Fr.	Fr.	o/o	o/o	o/o	o/o
81	7 1	238,857 91.	120 56	68 81,	31 19	1 96	0 89
48	4 5	170,861 44	87 70	76 50	23 50	1 13	0 35
54	10 3	251,339 »	143 03	49 07	50 93	1 29	1 34
09	9 7	448,114 »	149 03	38 25	61 75	0 81	1 31
2	0 06	410 »	205 »	99 29	0 71	1 94	0 014
25	3 0	1,250 »	50 »	88 11	11 89	1 13	0 15
9	7 08	1,110,832 35	126 38	59 98	40 02	1 26	0 84
7	6 82	1,059,393 66	128 46	60 9	39 1	1 36	0 87
5	6 45	999,807 79	133 72	61 7	38 3	1 39	0 86
4	6 20	947,619 14	129 12	62 3	37 7	1 40	0 85
0	5 80	870,916 41	128 »	63 5	36 5	1 38	0 83

Il ressort de l'examen de ce tableau qu'en 1898, le nombre total des personnes secourues a été de 16.19 % de l'effectif ouvrier; que de cet effectif, 7.08 % participent aux secours accordés à l'infirmité et à la vieillesse; que la proportion de ces secours atteint 40.2 % des sommes allouées par les Caisses; enfin que jusqu'à ce jour, l'industrie charbonnière a consacré, par l'intermédiaire des Caisses communes de prévoyance, en pensions et secours une somme égale à 2.10 % des salaires globaux et que de cette somme 1.26 % seulement est affecté aux victimes d'accidents et à leurs familles (1).

La situation respective des diverses Caisses n'a pas varié à cet égard depuis un an.

Il est intéressant de rapprocher ces résultats de ceux des années précédentes.

Depuis 5 ans, les sommes consacrées aux vieux ouvriers ont passé de fr. 870,916-41 à fr. 1,110,832-35, soit une augmentation de fr. 239,915-94 ou de plus de 26 %.

L'augmentation des secours par suite d'accidents a, de son côté, été de fr. 149,355-11 ou de près de 10 %.

Au lieu de 17,523 personnes secourues, chiffre de 1894, il y en a eu, en 1898, 19,949, soit près de 14 % en plus.

Ces chiffres sont par eux-mêmes assez éloquents pour se passer de commentaires.

A l'action des Caisses communes de prévoyance vient se joindre celle des Caisses particulières de secours dont nous allons nous occuper.

---

(1) N'oublions pas que les retenues sur salaires au profit des Caisses ne sont que de fr. 240,815-13 et n'atteignent guère que 8 1/4 % du chiffre des pensions et secours.

#### § 4. — Recettes et dépenses des Caisses particulières de secours.

Les Caisses particulières de secours des charbonnages ont vu en 1898, leurs recettes s'élever à fr. 1,986,150-57 dont fr. 304,563-76 provenant des retenues sur salaires, les charbonnages du Centre et quelques-uns, et non des moins importants, de la province de Liège, ayant maintenu partiellement tout au moins, ce mode d'alimentation des dites Caisses.

Ce chiffre est supérieur de fr. 116,728-18 à la somme correspondante de 1897.

Les dépenses de ces Caisses ont atteint fr. 1,944,928-45, dépassant ainsi de fr. 106,782-65 celles de l'année précédente.

A l'exception de la Caisse du Couchant de Mons dont le mouvement a diminué, toutes les autres accusent un accroissement sensible de recettes et de dépenses.

Les Caisses dépendant de la Caisse commune de Liège tiennent la tête à cet égard avec 49,360 francs de recettes et 60,540 francs de dépenses en plus qu'en 1897.

Le tableau ci-après donne le détail des dépenses faites par les diverses Caisses de chacun de nos bassins houillers et du Luxembourg.

DÉSIGNATION DES SECOURS	Mons (1)	Charleroi (2)	Centre (3)	Liège	Namur	Luxembourg (4)	ENSEMBLE
Argent . . . . .	178,583 06	348,356 86	156,258 25	462,405 »	17,761 68	4,427 45	1,167,792 30
Médicaments. . . . .	6,770 75	110,493 66	»	166,595 »	5,810 32	»	289,669 73
Charbon et divers . . . . .	14,800 50	61,540 58	»	37,385 »	2,504 04	»	116,230 12
Médecins . . . . .	90,275 20	161,318 50	»	106,680 »	7,353 76	5,608 84	371,236 30
Totaux . . . . .	290,429 51	681,709 60	156,258,25	773,065 »	33,429 80	10,036 29	1,944,928 45

(1) Indépendamment de ces secours, il a été alloué une somme de fr. 43,729-39, à titre de subside à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, en charbon distribué, etc.

(2) Une somme de fr. 17,442-26, montant des frais d'entretien dans les hôpitaux a été répartie par tiers égaux entre les trois dernières rubriques.

(3) Le service médical dans le Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours. Celles-ci se bornent à donner des secours pécuniaires aux ouvriers blessés et nécessiteux.

(4) Les médicaments sont compris dans les honoraires des médecins.

Nous en avons déduit le montant des secours par tête d'ouvrier des établissements affiliés. Nous l'indiquons dans le tableau suivant.

CAISSES	Nombres d'ouvriers	Montant des secours par tête d'ouvrier
		Fr.
Mons. . . . .	28,054	10 35
Charleroi . . . . .	43,525	15 66
Centre . . . . .	17,051	9 16
Liège. . . . .	30,869	25 04
Namur . . . . .	2,879	11 61
Luxembourg . . . . .	842	11 92
Totaux et moyennes . . . . .	123,220	15 78

En ajoutant ce chiffre à celui des pensions et secours délivrés par les Caisses communes, calculé d'après la même base, soit fr. 22-52, on constate qu'il a été dépensé dans ce but louable une somme de fr. 38-30, équivalente à 3-54 % du gain annuel de l'ouvrier.

La production de nos mines de houille ayant été en 1898 de 22,088,325 tonneaux, le prix de revient a été de ce chef grevé de fr. 0-215.

Le bénéfice à la tonne a été pour le même exercice de fr. 1-05.

### § 5. — Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

Les accidents déclarés aux Caisses communes de prévoyance par les Sociétés qui y sont affiliées se sont élevés, en 1898, au nombre de 408, dont 131 mortels et 274 ayant donné lieu à des blessures plus ou moins graves.

Suivant les diverses Caisses ils se répartissent comme suit :

Mons . . . . .	92	dont 41 mortels.
Charleroi. . . . .	214	id. 53 id.
Centre. . . . .	18	id. 6 id.
Liège . . . . .	61	id. 29 id.
Namur . . . . .	18	id. 4 id.
Luxembourg. . . . .	5	id. 1 id.

47 personnes ont, en outre, été pensionnées en 1898 par la Caisse de Mons, pour accidents survenus antérieurement. A Charleroi, les 214 accidents renseignés comprennent 97 personnes blessées en 1897, mais dont le secours n'a été réglé qu'en 1898.

Si le nombre des accidents est inférieur de 6 à celui de 1897, celui des ouvriers tués dépasse de 23 le nombre correspondant de l'année précédente.

On a eu malheureusement à enregistrer en 1898, plusieurs accidents graves, dont trois inflammations de grison, une rupture de câble et un accident de cage. A eux seuls, ces cinq événements ont occasionné la mort de 50 ouvriers et des blessures à 14 autres. Il est vrai que, bon nombre des premiers étant célibataires, les Caisses n'ont guère eu à intervenir en ce qui les concerne.

Quoi qu'il en soit, nous donnerons dans le tableau ci-après les résultats de 1898 comparés à ceux des quatre années précédentes.

ANNÉES	NOMBRE				
	d'accidents	de tués	de blessés	de victimes	d'ouvriers affiliés
1894 . . . .	415	163	267	430	117,359
1895 . . . .	389	142	248	390	119,063
1896 . . . .	375	117	258	375	120,044
1897 . . . .	414	111	305	416	120,885
1898 . . . .	408	134	274	408	123,220
Nombres proportionnels par 1,000 ouvriers affiliés					
1894 . . . .	3 5	1 4	2 3	3 7	1,000
1895 . . . .	3 3	1 2	2 1	3 3	1,000
1896 . . . .	3 12	0 97	2 15	3 12	1,000
1897 . . . .	3 42	0 92	2 52	3 44	1,000
1898 . . . .	3 31	1 09	2 22	3 31	1,000

Il ressort des chiffres de ce tableau que, nonobstant les événements calamiteux que nous venons de rappeler, les nombres des accidents et des victimes rapportés à ceux des ouvriers occupés, sont cependant restés inférieurs à ceux de l'année précédente.

## § 6. — Renseignements rétrospectifs.

Nous terminerons ce rapport, comme précédemment par trois tableaux indiquant pour la période décennale de 1889 à 1898, le premier, le nombre d'ouvriers occupés dans les établissements affiliés à chacune des Caisses communes, les deux autres, les recettes et les dépenses globales des six Caisses.

Nombres d'ouvriers des établissements affiliés

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1889. . .	28,160	36,394	14,913	26,907	2,484	542	109,400
1890. . .	29,656	39,003	16,047	28,812	3,135	551	117,204
1891. . .	29,615	37,393	16,708	29,724	3,255	570	117,265
1892. . .	27,355	39,487	16,619	29,437	2,930	592	116,420
1893. . .	26,377	39,136	16,581	29,338	2,694	571	114,697
1894. . .	27,198	40,804	16,914	29,164	2,619	660	117,359
1895. . .	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896. . .	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
1897. . .	27,955	42,191	16,729	30,466	2,729	815	120,855
1898. . .	28,054	43,525	17,051	30,869	2,879	842	123,220

RECETTES D				
ANNÉES	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces
1889	334,007 53	1,377,108 06	44,474 99	9,800 »
1890	460,692 68	1,831,197 60	44,770 08	9,800 »
1891	414,649 13	1,989,828 87	44,306 37	9,800 »
1892	215,224 39	2,155,089 88	45,200 86	9,791 »
1893	193,955 90	1,985,339 08	45,208 08	9,791 »
1894	206,405 34	2,111,823 01	44,971 52	9,755 »
1895	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 »
1896	216,502 18	2,218,194 00	44,908 68	6,663 »
1897	222,471 85	2,314,799 71	44,434 09	7,674 50
1898	240,815 13	2,532,662 35	43,992 01	6,981 »

  

DÉPENSES D				
ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'administration
1889	1,421,704 72	545,372 76	2,442 63	42,348 20
1890	1,477,521 53	545,164 86	113 02	42,502 39
1891	1,504,204 29	578,338 37	13,737 01	43,884 »
1892	1,577,614 65	598,342 75	»	43,614 64
1893	1,703,195 40	621,240 75	»	46,857 93
1894	1,756,005 44	630,209 05	(3) 1,760 »	53,069 77
1895	1,840,886 41	672,373 80	1,178 »	50,451 85
1896	1,912,070 39	697,096 37	»	44,180 09
1897	1,963,590 20	748,844 40	»	45,972 67
1898	2,008,744 29	766,740 75	»	45,729 14

(1) Compris fr. 31,178-99 en plus-value de titres.

(2) Compris fr. 14,004-36 en plus-value de titres.

## I CAISSES (en francs)

		Caisses particulières de secours			TOTAL GÉNÉRAL
Autres recettes	TOTAL	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	TOTAL	
266,828 96	2,032,218 96	281,979 35	1,266,963 14	1,548,942 49	3,581,161 45
1) 277,616 68	2,624,077 04	354,970 »	1,488,834 69	1,843,804 69	4,467,881 73
257,495 29	2,716,079 66	356,409 96	1,561,895 21	1,918,305 17	4,634,384 83
2) 288,227 60	2,713,533 73	321,208 64	1,693,579 01	2,014,787 65	4,728,321 38
289,263 40	2,523,537 46	257,450 38	1,550,467 39	1,807,917 77	4,331,455 23
300,106 28	2,673,061 15	256,607 06	1,550,647 28	1,807,254 34	4,480,315 49
299,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
290,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86
292,023 70	2,881,403 85	269,048 98	1,600,373 41	1,869,422 39	4,750,826 24
301,527 01	3,125,977 50	304,563 76	1,681,586 81	1,986,150 57	5,112,128 07

## X CAISSES (en francs)

Total des caisses communales	Caisses particulières de secours	TOTAL GÉNÉRAL	Avoir au 31 décembre des caisses communales de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses
2,011,868 31	1,521,091 31	3,532,959 62	5,936,020 76	1,963,179 79
2,065,301 80	1,804,515 73	3,869,817 53	6,494,766 »	2,042,994 71
2,140,164 27	1,900,607 13	4,040,771 40	7,071,095 »	2,026,564 44
2,219,572 04	2,034,215 28	4,253,787 32	7,565,046 78	2,180,340 58
2,371,294 13	1,845,663 44	4,216,957 57	7,717,290 11	2,266,816 91
2,441,044 06	1,849,947 22	4,290,991 48	7,949,307 »	2,390,219 55
2,564,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31
2,653,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16
2,758,407 27	1,838,145 80	4,596,553 07	8,360,035 24	2,699,379 11
2,821,214 18	1,944,928 45	4,877,142 63	8,664,798 96	2,767,912 65

Moins-value sur titres de la caisse du Centre.

## CHAPITRE II

### OPÉRATIONS DE CHACUNE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE ET DES CAISSES DE SECOURS

#### CAISSE DE MONS (1)

Le nombre d'établissements associés est de dix-sept, à savoir :

Quatorze sociétés charbonnières, y compris le Levant de Mons, inactif ;

L'État belge, pour les chemins de fer du Haut et du Bas Flénu et de Frameries à Saint-Ghislain ;

Un entrepreneur de transport par chevaux ;

L'État belge, pour les Délégués à l'inspection des travaux souterrains des mines de houille affiliées.

Des dispositions additionnelles aux statuts, permettant à l'État d'intervenir au nom des délégués précités, en vue de la mise en exécution de l'article 17 de la loi du 11 avril 1897, ont été soumises à l'autorité supérieure.

Un arrêté royal, du 7 juin 1898, a approuvé une modification apportée à l'article 3 des statuts, en assemblée générale extraordinaire des associés, du 9 mars 1897.

Le nouvel article 3 est conçu comme suit :

« A moins de réserve expresse, formulée lors de la  
» souscription des statuts, l'affiliation d'un établissement à  
» la Caisse de prévoyance oblige toutes les parties de cet  
» établissement, celles exploitées par les concessionnaires  
» eux-mêmes, comme celles exploitées à forfait par des  
» entrepreneurs.

---

(1) Rapporteur M. J. De Jaer.

» Elle n'entraîne cependant aucune responsabilité des concessionnaires vis-à-vis de la Caisse, lorsque les forfaiteurs auront, conformément à l'article 2, souscrit les statuts de la dite Caisse.

» Les effets de cette dernière disposition s'appliqueront à tous les forfaiteurs ayant été affiliés ou étant affiliés à ce jour. »

D'après les renseignements fournis par les associés :

Le nombre des ouvriers occupés en 1898,		
a été de . . . . .		28,054
Celui des journées de travail de . . .		8,328,741
Le montant des salaires de . . . fr.		26,844,875
Le salaire moyen annuel de l'ouvrier;		
de . . . . . fr.		956 90
Son salaire moyen journalier, de . . .		3 22

Le tableau suivant permet d'établir, en ce qui concerne les mêmes éléments, des comparaisons avec les résultats des cinq années antérieures.

ANNÉES	Nombres		Montant des salaires	Salaire moyen	
	d'ou- vriers	de journées		annuel	journ- lier
1893 . . . . .	26,377	7,729,102	Fr. 21,618,458	Fr. 819 60	Fr. 2 80
1894 . . . . .	27,198	8,086,138	23,160,806	851 56	2 86
1895 . . . . .	27,449	8,105,051	23,028,578	837 80	2 84
1896 . . . . .	28,002	8,288,810	23,808,490	849 52	2 87
1897 . . . . .	27,955	7,736,052	23,579,903	843 50	3 05
Moyennes . .	27,396	7,989,031	23,039,247	840 97	2 88
1898 . . . . .	28,054	8,328,741	26,844,875	956 90	3 22

Par rapport à l'exercice 1897, il y a eu, en 1898, augmentation de :

- 99, dans le nombre des ouvriers;
- 592,689, dans celui des journées;
- Fr. 3,264,972-00, dans le montant des salaires;
- Fr. 113-40, dans le salaire moyen annuel;
- Fr. 0-17, dans le salaire moyen journalier.

Comparés à la moyenne de la période quinquennale précédente, le salaire moyen annuel et le salaire moyen journalier de l'ouvrier de toutes catégories sont, en 1898, supérieurs respectivement de fr. 115-93 et de fr. 0-34.

**A. — Caisses communes de prévoyance. — (Caisse des accidents et Caisse de retraite.)**

Pendant l'année 1898, les recettes se sont élevées à la somme de fr. 953,729-90, se décomposant dans les trois postes suivants :

Sommes versées par les affiliés :	
Cotisation à la Caisse des accidents . . . . . fr.	537,185 50
Cotisation à la Caisse de retraite . . . . . fr.	268,592 71
Subvention extraordinaire (art. 8 des statuts) fr.	14,276 93
	<hr/>
	fr. 820,055 14
Subsides :	
État . . . . . fr.	10,925 52
Province. . . . . fr.	2,380 »
Reliquat, par suite du décès de divers ayants-droit, de la somme allouée, en 1898, par le Conseil provincial de Hainaut, à titre d'intervention de la Province, dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers . . . . . fr.	
	358 00
	<hr/>
	fr. 13,663 52
Intérêts des capitaux placés . . . . . fr.	120,011 24
	<hr/>
	Fr. . . . 953,729 90

La somme inscrite par le Conseil provincial de Hainaut, à son budget de 1898, en faveur des vieux ouvriers, a été comme précédemment de 35,000 francs, dont pour sa part la Caisse du Couchant de Mons, a touché 12,814 francs.

Les dépenses, pendant l'exercice 1898, ont été de fr. 781,206-33, se subdivisant comme suit :

Pensions et secours :	
Caisse des accidents . . .	fr. 527,123 57
Caisse de retraite :	
Vieux ouvriers fr.	198,961 26
Veuves de vieux ouvriers . fr.	39,896 65
	fr. 238,857 91
	fr. 765,981 48
Frais d'administration . . . . .	fr. 15,224 85
	Fr. 781,206 33

Les tableaux suivants donnent les relevés des recettes et des dépenses pour les années 1893 à 1897 et pour l'année 1898 :

I. — *Ensemble des deux caisses*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1893 . . . . .	792,648 05	639,378 51	153,269 54
1894 . . . . .	834,886 37	671,538 55	163,347 82
1895 . . . . .	839,784 26	714,816 34	124,967 92
1896 . . . . .	860,698 48	737,753 09	122,945 39
1897 . . . . .	859,190 03	763,241 18	95,948 85
Moyennes . . . . .	837,441 43	705,345 53	132,095 90
1898 . . . . .	953,729 90	781,206 33	172,523 57

II. — *Caisse des accidents*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1893 . . . . .	562,010 41	480,492 39	81,518 02
1894 . . . . .	586,054 87	492,785 35	93,269 52
1895 . . . . .	592,659 71	506,579 73	86,079 98
1896 . . . . .	603,984 43	515,875 53	88,108 90
1897 . . . . .	603,362 85	532,468 72	70,894 13
Moyennes . . .	589,614 45	505,640 34	83,974 11
1898 . . . . .	664,802 45	542,348 42	122,454 03

III. — *Caisse de retraite.*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1893 . . . . .	230,637 64	158,886 12	71,751 52
1894 . . . . .	248,831 50	178,753 20	70,078 30
1895 . . . . .	247,124 55	208,236 61	38,887 94
1896 . . . . .	256,714 05	221,877 56	34,836 49
1897 . . . . .	255,827 18	230,772 46	25,054 72
Moyennes . . .	247,826 98	199,705 19	48,121 79
1898 . . . . .	288,927 45	238,857 91	50,069 54

L'avoir social était, en 1893, de fr. 2,531,409-81, se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Caisses des accidents.	fr.	2,129,611 47
Caisses de retraite.		401,798 34

Il s'est accru d'année en année, des excédents indiqués précédemment. Et il est devenu successivement :

ANNÉES	CAISSE des accidents	CAISSE de retraite	Ensemble
	Fr.	Fr.	Fr.
1893 . . . . .	2,129,611 47	401,798 34	2,531,409 81
1894 . . . . .	2,222,880 99	471,876 64	2,694,757 63
1895 . . . . .	2,308,960 97	510,764 58	2,819,725 55
1896 . . . . .	2,397,069 87	545,601 07	2,942,670 94
1897 . . . . .	2,467,964 »	570,655 79	3,038,619 79
1898 . . . . .	2,590,418 03	620,725 33	3,211,143 36

L'avoir général de la Caisse, au 31 décembre 1898, était donc de fr. 3,211,143-36.

Le montant des charges à la même date s'élevait à la somme de fr. 757,732-50.

A savoir :

Caisse d'accidents	fr.	515,207-20	pour 3,389 titulaires.
Caisse de retraite		242,525-30	pour 1,865 titulaires.

Les trois tableaux ci-après donnent la répartition des pensions en viagères et temporaires, le nombre et le montant des pensions pour chacune des deux caisses, pendant la période de 1893 à 1897, ainsi que leur détail pour les années 1897 et 1898.

## 1° Répartition des pensions.

ANNÉES	Pensions viagères		Pensions temporaires	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		Fr.		Fr.
1893 . . . . .	3,761	583,311 18	968	39,686 70
1894 . . . . .	3,924	609,402 78	1,003	39,016 26
1895 . . . . .	4,156	651,653 96	1,055	42,004 81
1896 . . . . .	4,358	681,870 71	1,072	41,861 59
1897 . . . . .	4,525	707,183 09	1,091	41,689 54
Moyennes . . . . .	4,145	646,684 34	1,038	40,851 78
1898 . . . . .	4,642	724,266 51	1,062	41,714 97

## 2° Nombre et montant des pensions.

ANNÉES	NOMBRE de personnes pensionnées			MONTANT DES PENSIONS			
	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Total	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Ensemble des deux caisses	per personne
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1893	3,428	1,301	4,729	464,111 76	158,886 12	622,997 88	131 74
1894 . . . . .	3,476	1,451	4,927	469,665 84	178,753 20	648,419 04	131 60
1895 . . . . .	3,565	1,646	5,211	485,422 16	208,236 61	693,658 77	133 11
1896 . . . . .	3,645	1,785	5,430	501,854 74	221,877 56	723,732 30	133 28
1897 . . . . .	3,728	1,888	5,616	518,100 17	230,772 46	748,872 63	133 35
Moyennes . . . . .	3,568	1,614	5,182	487,830 93	199,705 19	687,536 12	132 68
1898 . . . . .	3,723	1,981	5,704	527,123 57	238,857 91	765,981 48	134 29

3<sup>o</sup> Détail des pensions en 1897 et en 1898.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	Nombre des pensionnés		Montant des pensions	
	1897	1898	1897	1898
<i>A. — Pensions viagères</i>			Fr.	Fr.
Caisse des accidents } Ouvriers mutilés, incapables de travail . .	1,457	1,465	309,758 69	315,150 90
Veuves d'ouvriers ayant péri par accident . .	1,135	1,146	159,970 09	162,803 50
Parents d'ouvriers tués.	45	50	6,681 85	7,454 20
<i>B. — Pensions temporaires</i>				
Enfants et orphelins . .	1,091	1,062	41,689 54	41,714 97
<i>Pensions viagères.</i>				
Caisse de retraite } Vieux ouvriers . . . .	1,399	1,432	196,175 56	198,961 26
Veuves de vieux ouvriers. . . . .	489	549	34,596 90	39,896 65
Totaux . . . . .	5,616	5,704	748,872 63	765,981 48

**B. — Caisses particulières de secours.**

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, les caisses particulières de secours ne sont pas toutes alimentées exclusivement par les charbonnages, ce que les statuts n'exigent pas du reste; et les cotisations ouvrières interviennent encore dans le budget de certaines caisses.

D'après le rapport de la Commission administrative, les relevés de 1898 ne comprennent que la partie des dépenses des dites caisses qui ont été entièrement à la charge des Sociétés elles-mêmes et au nombre desquelles

se trouvent les honoraires du personnel du service de santé.

Le tableau suivant fait connaître le montant des dépenses des Caisses particulières de secours, ainsi que le détail de ces dépenses pendant l'année 1898 et pendant les cinq années antérieures. Pour l'année 1898, il n'y a que la partie des dépenses supportées par les Sociétés.

ANNÉES	Montant des secours			Honoraires des médecins	DÉPENSES TOTALES
	Argent	Médica- ments	Charbon et objets divers		
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1893 . . .	216,516 75	13,608 98	18,782 42	91,530 03	340,438 18
1894 . . .	213,308 41	12,492 85	22,014 11	89,445 46	337,260 83
1895 . . .	221,664 37	11,250 73	31,855 69	91,289 55	356,060 34
1896 . . .	244,378 72	12,338 31	32,269 93	90,833 65	379,820 61
1897 . . .	183,164 59	6,039 82	20,698 37	88,454 85	298,357 63
Moyennes.	215,806 57	11,146 14	25,124 10	90,310 71	342,387 52
1898 . . .	178,583 06	6,770 75	14,800 50	90,275 20	290,429 51

Dans les chiffres ci-dessus, ne sont pas comprises divers allocations consacrées à des œuvres spéciales et étrangères aux caisses particulières de secours, à savoir :

ANNÉES	SUBSIDES			Charbon distribué gratuitement	Subside à une caisse non statutaire	ENSEMBLE
	aux écoles	aux Petites Sœurs des Pauvres	à l'hôpital de Frameries			
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1893	20,865 15	3,357 »	2,800 »	4,469 85	6,000 »	37,492 »
1894 . .	26,224 72	5,754 »	3,100 »	4,525 70	6,000 »	45,604 42
1895 . .	25,451 27	4,710 »	3,600 »	9,018 20	6,000 »	48,779 47
1896 . .	23,842 39	5,154 »	3,900 »	10,212 30	6,000 »	49,108 69
1897 . .	24,202 »	4,992 50	3,900 »	4,527 29	5,500 »	43,121 79
Moyennes	24,117 10	4,793 50	3,460 »	6,550 67	5,900 »	44,821 27
1898 . .	26,930 39	5,061 »	4,460 »	4,278 »	3,000 »	43,729 39

CAISSE DE CHARLEROI <sup>(1)</sup>

Le nombre des sociétés affiliées à la Caisse de prévoyance de Charleroi a subi, au cours de l'année écoulée, une nouvelle réduction d'une unité, due à la fusion de la Société charbonnière du Trieu-Kaisin et de celle des Viviers-Réunis. Ce nombre est ainsi ramené à 34, de 35 qu'il était en 1897.

Comme ci-devant, sept compagnies minières qui avaient adhéré aux statuts, sont restées inactives.

La Caisse a continué à faire face aux obligations contractées antérieurement par elle.

Le nombre global d'ouvriers employés en 1898 dans les mines du ressort de la Caisse de Charleroi, s'est élevé à 43,525, soit 1,334 de plus que celui renseigné pour l'année 1897.

(1) Rapporteur M. J. SMEYSTERS

Ce personnel a touché en salaires fr. 48,884,217-35 pour 13,162,270 journées de travail.

Il résulte de ce chiffre que le salaire moyen annuel a atteint, en 1898, fr. 1,123-13, chiffre qui dépasse de fr. 61-52 celui que nous avons relevé pour l'année 1897.

Cette augmentation représente 5.8 % des salaires payés pendant l'année précédente qui s'étaient trouvés eux-mêmes en avance de 7. % sur les résultats de 1896. C'est le résultat de l'activité plus grande produite dans l'état de notre marché charbonnier, activité qui a eu sa répercussion naturelle sur le taux de la main-d'œuvre.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous les variations successives survenues dans le taux de la rémunération pendant ces dix dernières années.

ANNÉES	Nombre			MONTANT des SALAIRES	Salaire moyen		PROPORTION pour cent
	d'ouvriers	de journées	de journées par ouvrier		annuel	journalier	
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1889.	36,394	10,686,545	294	32,134,505 18	882 96	3 01	»
1890.	39,003	11,483,845	294	43,244,857 08	1,108 75	3 76	+ 25.57
1891.	37,393	11,263,458	301	42,116,223 96	1,126 31	3 74	+ 1 58
1892.	39,487	11,694,106	297	38,516,187 40	975 41	3 29	- 13.39
1893.	39,136	11,427,336	294	35,305,400 38	902 12	3 08	- 7.50
1894.	40,804	12,176,835	298	38,558,280 94	944 96	3 17	+ 4.75
1895.	41,890	12,539,952	299	40,198,802 12	959 63	3 21	+ 1.55
1896.	42,157	12,601,588	303	41,816,094 63	991 91	3 32	+ 3.36
1897.	42,191	12,808,852	302	44,790,684 42	1,061 61	3 49	+ 7.03
1898.	43,525	13,162,270	305	48,884,217 35	1,123 13	3 71	+ 5.79

Ces chiffres se rapportent aux ouvriers de toutes catégories.

Si l'on compare les salaires annuels moyens de l'ouvrier mineur proprement dit, réalisés pendant les deux dernières années, on constate qu'en 1898, sa rémunération s'est élevée à fr. 1,478-23, somme qui dépasse de fr. 105-73, celle afférente à l'année antérieure, laquelle avait été de fr. 1,372-50. Cette majoration se chiffre par 7.70 %.

Ce relèvement des salaires s'est d'ailleurs étendu aux autres catégories d'ouvriers employés à l'intérieur de nos mines. Ces travailleurs qui, en 1897, avaient touché fr. 938-31, ont vu leur salaire annuel porté en 1898, à fr. 994-43, chiffre correspondant à une augmentation de fr. 56-12 ou de 5.98 %.

Quant au personnel employé à la surface, sa rémunération annuelle a passé de fr. 780-29 en 1897, à fr. 798-61 en 1898, réalisant ainsi une avance de fr. 18-22 ou de 2.33 %.

Les recettes de l'institution ont atteint en 1898, la somme globale de fr. 794,113-03; elles dépassent de fr. 62,307-77 celles renseignées pour l'année 1897.

Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Subside de l'État y compris la cotisation pour les délégués à l'inspection des mines . . . . .	fr.	13,772	69
2° Subside de la Province . . . . .		2,201	»
3° Cotisations des exploitants à raison de 1.5 % des salaires payés aux ouvriers. . . . .	fr.	733,263	13
4° Intérêts des fonds placés. . . . .		44,876	21
Ensemble. . . . .	fr.	794,113	03
Elles avaient été en 1897, de . . . . .		731,805	26
Différence en plus. . . . .	fr.	62,307	77

Cette augmentation du fond d'alimentation de la Caisse due, à part fr. 240-75 qui représentent la cotisation des délégués à l'Inspection des mines, au relèvement des salaires, a eu pour résultat de mettre un terme à l'ère des déficits que nous signalions précédemment.

Les dépenses ont atteint en 1898, la somme de fr. 736,910-34, qui ne dépassent celles de l'exercice 1897 ou fr. 730,639-67, que de fr. 6,270-67.

Les dépenses se subdivisent comme suit :

1° Pensions viagères . . . . .	fr.	392,809	47
2° Pensions temporaires . . . . .		43,183	72
3° Secours . . . . .		286,500	75
Ensemble. . . . .	fr.	722,493	94

Ajoutant à ce chiffre, celui des frais d'administration . . . . . fr. 14,416 40  
 nous obtenons un total de . . . . . fr. 736,910 34  
 comme il est dit ci-dessus.

Comparativement aux recettes de l'exercice 1897, cette somme consacre cette fois un boni de fr. 57,202-69, qui, ajouté à l'encaisse au 31 décembre 1897, soit fr. 1,345,923-46, porte l'avoir de l'Association, au 31 décembre 1898, à fr. 1,403,126-15.

Nous résumons dans le tableau suivant, le mouvement des recettes et des dépenses pour la période décennale 1889-1898.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Différence	
			Boni	Mali
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1889	540,615 23	549,820 46	»	9,205 23
1890	707,877 40	560,531 76	147,345 64	»
1891	694,807 89	590,983 65	103,824 24	»
1892	644,536 55	604,141 81	40,394 74	»
1893	597,085 87	658,356 22	»	61,270 35
1894	654,244 01	655,388 06	»	1,144 05
1895	666,443 45	682,660 14	»	16,216 69
1896	687,902 44	700,910 39	»	13,007 95
1897	731,805 26	730,639 67	1,165 59	»
1898	794,113 03	736,910 34	57,202 69	»

Balance faite entre les chiffres qui représentent les bonis et les malis de cette période, on constate que les premiers dépassent les seconds de fr. 249,088-63 qui sont venus renforcer l'encaisse.

Le tableau A annexé au rapport annuel de la Commission administrative fait ressortir que des diverses sociétés affiliées, dix-neuf ont fourni, en 1898, un excédent de recettes sur les dépenses se chiffrant par fr. 89,267-92, alors que les quinze autres et les sept charbonnages inactifs ont occasionné un surcroît de dépenses s'élevant à fr. 78,498-73.

Il s'ensuit que l'excédent des recettes sur les dépenses se réduit en somme à fr. 10,769-19.

Le montant des charges annuelles, pour la période décennale 1890-1899, se trouve consigné dans le tableau ci-après :

ANNÉES	CHARGES ANNUELLES	
	Totales	Pour Pensions
1890	487,666 66	342,610 80
1891	505,473 18	351,976 60
1892	523,004 16	357,383 80
1893	566,391 66	392,812 »
1894	579,750 36	397,162 »
1895	629,107 40	404,537 80
1896	640,501 »	404,178 »
1897	663,512 »	415,037 »
1898	690,877 »	425,376 80
1899	714,385 95	427,885 20

Ces chiffres témoignent de l'augmentation constante des charges annuelles qui, pour l'année 1899, ont encore progressé de fr. 23,508-95.

Comparées à l'avoir de la Caisse commune qui atteint fr. 1,403,126-15 seulement, ils montrent que cet avoir représente à peine deux fois le montant des charges. Ainsi que nous l'avons maintes fois répété, une telle situation doit fixer l'attention des charbonnages affiliés et les engager à prendre des mesures pour y porter remède.

Le nombre d'ouvriers tués ou ayant succombé à leurs blessures, s'est élevé pour l'année 1898, à 53 et 64 ont reçu des blessures plus ou moins graves.

Pendant l'année 1897, le nombre d'ouvriers ayant péri avait été de 42 et celui des blessés de 162 dont 97 n'ont pas été renseignés dans le rapport de cet exercice parce qu'ils ont été signalés et secourus seulement l'année suivante.

Comme précédemment ce sont les éboulements, chutes de pierres, de houille, etc., ainsi que le choc de wagons, de chariots, de cages, etc., qui, pour la grande part ont contribué à amener ces tristes événements. L'augmentation du personnel, tant du fond que de la surface, et l'emploi d'ouvriers peu familiers aux travaux miniers expliquent l'augmentation survenue en 1898, dans le nombre d'accidents.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1898, le nombre global des pensions se divisait ainsi qu'il suit :

	Pensions viagères.	Pensions temporaires
	2,613	809
Il a été accordé en 1898	268	83
	<u>2,881</u>	<u>892</u>
Retranchant les extinc- tions survenues au cours de l'exercice . . .	221	140
il reste au 1 <sup>er</sup> janvier 1899	<u>2,660</u>	<u>752</u>

soit ensemble 3,412 pensions tant viagères que temporaires, chiffre qui, comparativement à l'année précédente, accuse une réduction de 10 pensions.

Les 268 pensions viagères jointes aux 83 pensions temporaires accordées en 1898, comportent une somme globale de fr. 38,334-20. Si nous en défalquons le montant des pensions éteintes ou fr. 36,050-80, nous voyons que les charges ne se sont accrues que de fr. 2,283-40, chiffre inférieure à celui de la précédente année.

Le tableau suivant renseigne le nombre de personnes secourues en même temps que les sommes distribuées au cours des dix dernières années.

ANNÉES	Nombre de personnes secourues	Montant des pensions et des secours	Somme payée en moyenne à chaque personne secourue
		Fr.	Fr.
1889	4,325	534,354 44	123 55
1890	4,484	545,369 91	121 62
1891	4,506	575,580 88	127 74
1892	4,931	588,958 28	119 14
1893	5,088	643,378 97	126 49
1894	5,132	640,678 75	124 84
1895	5,232	668,289 14	127 73
1896	5,297	686,625 54	129 62
1897	5,486	716,333 72	130 57
1898	5,587	722,493 94	129 31

Nous groupons dans le tableau ci-après le détail des pensions et secours répartis par catégories pendant la même période décennale.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	NOMBRE DE PENSIONS ET SECOURS											
	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1889	1890
<i>Pensions viagères</i>												
1 <sup>o</sup> Ouvriers mutilés et rendus incapables de travailler . . .	381	480	424	434	444	464	489	485	507	515	Fr. 79,197 43	Fr. 83,271
2 <sup>o</sup> Veuves d'ouvriers ayant péri par accident . . . . .	536	544	536	620	630	610	582	575	573	559	123,283 55	120,956
3 <sup>o</sup> Parents d'ouvriers tués. . . . .	51	43	38	40	40	38	33	31	34	34	6,018 42	5,593
4 <sup>o</sup> Parents vieux ou infirmes . . . . .	876	914	979	1,010	1,100	1,182	1,249	1,322	1,438	1,536	79,037 59	83,718
5 <sup>o</sup> Divers . . . . .	322	315	295	271	262	248	232	219	218	209	13,803 07	13,933
<i>Pensions temporaires</i>												
Enfants, frères et sœurs, orphelins . . . . .	967	984	923	1,085	1,060	1,052	1,015	927	887	847	48,093 31	49,891
<i>Secours</i>												
Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, ouvriers vieux et infirmes . . . . .	1,192	1,276	1,311	1,470	1,552	1,538	1,632	1,738	1,829	1,887	184,920 63	192,002

On voit, qu'à part quelques réductions opérées sur des postes peu importants, les sommes affectées au service des pensions viagères et des secours progressent d'une année à l'autre. Nous avons trop souvent attiré l'attention sur cette particularité pour que nous ayons à y revenir. Depuis sa

## SOMMES PAYÉES

1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
38,055 91	90,730 22	94,537 21	97,376 82	102,038 83	103,985 91	108,042 37	110,270 84
23,131 61	125,722 51	150,075 99	139,377 81	135,940 59	132,661 20	134,181 87	126,327 64
5,355 70	5,227 11	5,628 50	4,893 46	4,455 87	4,331 44	4,559 57	4,096 59
38,705 65	92,345 82	98,994 19	105,884 »	113,748 64	121,062 47	130,056 69	138,998 57
3,474 »	12,829 83	13,133 85	12,100 58	12,614 18	12,441 24	12,794 73	13,115 83
46,120 51	47,869 94	52,278 13	50,501 23	49,997 73	46,755 43	45,225 59	43,183 72
0,737 50	214,232 85	228,931 25	230,544 85	249,493 30	265,387 85	281,472 90	285,500 75

fondation, la Caisse de Charleroi a reçu fr. 25,192,571-06 et elle a dépensé fr. 23,789,444-91, de sorte que le boni au 1<sup>er</sup> janvier 1899 se chiffre par fr. 1,403,126-15, ainsi qu'il a été exposé plus haut.

### Caisses de secours.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, ces Caisses, instituées au siège de chacune des sociétés affiliées, assument le service des secours pendant les six premiers mois qui suivent la constatation de l'accident dont l'ouvrier a été victime. C'est ce qui explique le report d'une année à l'autre d'accidents, qui, survenant dans le second semestre d'une année, ne peuvent être renseignés à la Caisse proprement dite de prévoyance qu'à l'expiration des six mois suivants. Nous rappellerons que depuis le 15 septembre 1882, ces sociétés contribuent exclusivement à l'alimentation de ces Caisses particulières aussi bien que de la Caisse commune.

Pour faire face à ce double service les exploitants ont versé depuis cette époque fr. 17,821,389-42, dont fr. 8,905,378-37 ont été affectés aux besoins de la Caisse de prévoyance et fr. 8,916,011-65 à ceux des Caisses particulières de secours.

Les dépenses faites par ces dernières pour l'exercice écoulé montent à fr. 681,709-60 et se décomposent comme suit :

Secours en argent . . . . .	fr.	348,356	86
Médicaments . . . . .		104,679	57
Charbons . . . . .		21,268	83
Frais d'entretien dans les hôpitaux		17,442	26
Divers . . . . .		34,457	67
		<hr/>	
Soit ensemble. . . . .	fr.	526,205	19
Les honoraires des médecins se sont élevés à . . . . .	fr.	155,504	41
		<hr/>	
Total des dépenses . . . . .	fr.	681,709	60

Les frais médicaux et les frais pharmaceutiques joints à

ceux d'hospitalisation figurent dans cette somme pour 40.7 % de la dépense globale, c'est-à-dire pour fr. 277,626-24, ce qui représente fr. 18-86 par ouvrier secouru et fr. 6-38 par ouvrier affilié.

En 1897, le même service avait absorbé fr. 249,358-10 correspondant à 38.42 % de la dépense totale, fr. 16-65 par ouvrier secouru et fr. 5-91 par ouvrier affilié.

Les honoraires des médecins, qui s'élèvent comme il est dit ci-dessus à fr. 155,504-41, répondent à une quotité de fr. 3-57 par tête d'ouvrier affilié et fr. 10-56 par ouvrier secouru.

En 1897, les chiffres correspondants avaient été de fr. 3-18 et fr. 8-95 respectivement.

Les versements opérés par l'exploitant seul, tant pour le service de la Caisse commune de prévoyance que pour celui des Caisses particulières, ont atteint en 1898, fr. 1 million 414,972-73, contre fr. 1,320,918-08, en 1897.

Nous avons condensé dans le tableau suivant les dépenses faites par les diverses caisses de secours pendant la période décennale 1889-1898.

ANNÉES	DÉPENSES			Moyenne par tête d'ouvrier affilié
	Honoraires des médecins	Autres frais	Ensemble	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1889	103,025 10	374,150 70	477,185 80	13 11
1890 . . .	118,038 20	415,338 30	533,376 50	13 67
1891 . . .	114,015 16	413,124 73	537,139 89	14 38
1892 . . .	113,314 83	515,656 87	629,001 70	15 93
1893 . . .	116,068 39	483,123 75	599,192 14	15 31
1894 . . .	122,525 66	490,408 10	612,933 76	15 02
1895 . . .	132,848 90	529,759 96	662,608 86	15 81
1896 . . .	135,633 53	510,994 47	646,628 »	15 34
1897 . . .	134,046 05	515,011 85	649,057 90	15 38
1898 . . .	155,504 41	526,205 19	681,709 60	15 66

Abstraction faite des frais d'administration qui restent sensiblement constants, les Caisses de prévoyance et de secours ont donné lieu en 1898, à une dépense globale de fr. 1,418,619-94, représentant en moyenne fr. 32-59 par tête d'ouvrier affilié.

En 1897, cette dépense s'était élevée à fr. 1,365,391-62 ou fr. 32-36 par ouvrier.

La part contributive des sociétés affiliées dans l'alimentation des deux caisses s'établit comme suit :

A la Caisse de prévoyance . . . . .	fr.	733,263 13
Aux Caisses de secours . . . . .		681,709 60
Ensemble . . . . .	fr.	1,414,972 73

Ce qui répond à une allocation de fr. 32-51 par tête d'ouvrier dont fr. 16-85 pour la Caisse de prévoyance

proprement dite et fr. 15-66 pour les Caisses de secours.

En 1897, les chiffres correspondants avaient été de fr. 31-30, fr. 15-92 et fr. 15-38 respectivement.

#### CAISSE DU CENTRE (1)

Par suite de la fusion des Sociétés charbonnières de La Louvière et Sars-Longchamps, la Caisse du Centre ne comprend plus que huit Sociétés affiliées :

Société des charbonnages de Mariemont ;		
»	»	Bascoup ;
»	»	Houssu ;
»	»	Haine-St-Pierre et La Hestre ;
»	»	La Louvière et Sars-Longchamps ;
»	»	Bois-du-Luc ;
»	»	Bracquegnies ;
»	»	Havré.

Le nombre des ouvriers occupés dans leurs diverses exploitations s'est élevé pendant le dernier exercice à 17,051, soit 322 ou environ 25 % de plus que l'année précédente.

Ces ouvriers ont fourni en 1898, 5,066,819 journées contre 4,963,474 en 1897. La comparaison de ces chiffres accuse, pour 1898, une augmentation de 103,345 journées de travail, soit 2 %.

Le taux moyen des salaires par tête d'ouvrier qui, pour l'année 1897, s'élevait à fr. 1,036-60, atteint fr. 1,100-69

(1) Rapporteur M. L. Guinotte.

pour 1898. L'augmentation du salaire annuel moyen est de fr. 64-09 ou 6.1 %.

Si nous adoptons l'année 1888 pour terme de comparaison des salaires, nous constatons qu'en 1891, il y avait augmentation de plus de 28 %; en 1892, de 14 % environ; en 1893, de 2 %; en 1894, 6 %; en 1895, de plus de 7 %; en 1896, de 11 %; en 1897, de 15.5 % et en 1898 de plus de 22 %.

Le prix moyen de la journée pour les ouvriers de toutes catégories s'est élevé en 1898, à fr. 3-705 pour un nombre moyen de journées effectives de 297.1.

Les chiffres correspondants pour 1897 étaient respectivement de fr. 3-494 et de 296.7.

Les recettes de la Caisse se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires . . . . .	fr. 234,599 05
Subvention égale des exploitants. . . . .	234,599 06
Cotisation versée par l'État pour les délégués à l'inspection des mines . . . . .	165 40
Subvention de l'État . . . . .	7,102 69
Id. de la Province . . . . .	1,429 »
Intérêts bonifiés en comptes-courants . . . . .	46,526 29
Total des recettes. . . . .	fr. 524,421 49

En 1897, ces recettes ne s'étaient élevées qu'à fr. 488,281-85; elles ont donc augmenté de fr. 36,139-64 ou de 7 %. Ce résultat favorable est dû principalement à la hausse des salaires.

Le montant des charges, qui se chiffrait au 1<sup>er</sup> janvier 1898, par fr. 486,022-20, atteint fr. 499,348-20, soit une augmentation de fr. 13,326-00. Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 1889, elle est de fr. 239,327-40.

En 1898, des pensions ont été servies à 1,754 vieux ouvriers et veuves de vieux ouvriers, et la somme attribuée de ce chef, s'est élevée à fr. 251,339-00.

Les années précédentes, nous relevions les chiffres ci-après à partir de 1888.

ANNÉES	Vieux ouvriers ou veuves de vieux ouvriers	Sommes attribuées
		Fr.
1888.	667	75,551 »
1889.	895	93,178 »
1890.	971	145,039 »
1891.	1,025	153,094 »
1892.	1,091	158,423 »
1893.	1,162	171,586 »
1894.	1,294	187,287 »
1895.	1,417	205,766 »
1896.	1,511	218,471 »
1897.	1,657	232,715 »

Ce tableau accuse une progression constante du nombre des pensionnés pour vieillesse ; en 1898, il est de 163 % plus élevé qu'en 1888.

Les sommes distribuées de ce chef ont augmenté et ce dans une proportion plus élevée encore ; pour 1898, nous relevons 233 % de plus que pour 1888.

Du fait de la mise en vigueur de l'arrêté royal du 3 août 1889, les charges ont augmenté de fr. 239,237-40, mais les ressources se sont accrues de fr. 221,640-57.

De 1897 à 1898, la progression des charges du fait des pensions aux vieux ouvriers ou veuves de vieux ouvriers s'est élevée à 18,624 francs.

Il est constant que le nombre des pensionnaires afférents au nouveau régime, augmente chaque année, depuis sa mise en vigueur, et il continuera sans doute à progresser encore pendant plusieurs années.

Les ressources suivront la marche ascendante de la prospérité industrielle, mais il est malheureusement certain que, cette période favorable écoulee, les comptes solderont en déficit important. Nous persistons donc à déclarer qu'il est dangereux, l'institution exigeant des bases solidement établies, de différer l'application du nouveau mode de retenues, voté en 1891 par les ouvriers et les exploitants et soumis à l'approbation des autorités.

Le fonds de réserve qui était de fr. 1,521,773-72 en 1897, s'élève à fr. 1,548,073-86, ce qui donne une augmentation de fr. 26,300-14.

L'exercice précédent, nous constatons une augmentation de fr. 7,322-65.

### Caisses particulières de secours.

Les comptes en recettes et en dépenses soldent par un boni de fr. 31,670-30; en l'ajoutant aux soldes antérieurs, il s'élève à fr. 67,918-67. L'année précédente, le boni total n'était que de fr. 36,248-37.

Deux charbonnages sont encore en léger déficit au 31 décembre 1898; ils accusent ensemble un mali de fr. 3,368-48, soit fr. 9,520-72 de moins que l'exercice précédent.

### Accidents.

Le tableau suivant donne la statistique des accidents survenus depuis 1881 dans le ressort de la Caisse de prévoyance du Centre et qui ont créé des droits à des pensions <sup>(1)</sup>.

(1) Il est à remarquer que les accidents graves survenus dans les charbonnages du Centre ne donnent pas tous lieu à l'intervention de la caisse. Tel est le cas pour les accidents ayant entraîné la mort de veufs sans enfants, orphelins, etc.

ANNÉES	Nombre d'ouvriers	Accidents		Tués		Blessés	
		Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers
1881	12,662	26	2 05	17	1 34	9	0 71
1882	12,893	27	2 10	13	1 »	14	1 09
1883	13,486	37	2 74	20	1 48	17	1 26
1884	14,123	32	1 56	14	0 99	8	0 57
1885	14,037	30	2 13	22	1 56	8	0 57
1886	13,882	13	0 94	4	0 28	9	0 65
1887	14,349	18	1 25	11	0 77	7	0 49
1888	14,666	21	1 43	8	0 54	13	0 89
1889	14,913	21	1 41	9	0 60	12	0 80
1890	16,047	19	1 18	6	0 37	13	0 81
1891	16,701	17	1 01	6	0 36	11	0 66
1892	16,619	20	1 20	13	0 78	7	0 42
1893	16,581	14	0 89	10	0 60	4	0 24
1894	16,914	24	1 42	21	1 24	3	0 18
1895	17,074	17	0 99	11	0 64	6	0 35
1896	16,956	12	0 71	7	0 41	5	0 30
1897	16,729	12	0 71	9	0 54	3	0 18
1898	17,051	18	1 06	6	0 35	12	0 71

## CAISSE DE LIÈGE (1)

Abstraction faite de deux insignifiantes exploitations de minerais de fer n'ayant occupé ensemble pendant une partie seulement de l'année 1898, que huit ouvriers, 45 établissements miniers ont été en activité dans la province de Liège durant cette année. Ils comprennent 40 mines de houille, 4 mines métalliques et une minière.

Deux de ces établissements, dont le nombre total des ouvriers n'a été que de 63, ne sont pas affiliés à la Caisse de prévoyance. Par contre, deux sociétés qui n'exploitent plus leurs concessions, ont continué à y faire des versements en faveur d'ouvriers occupés à des services accessoires.

Non compris ces derniers travailleurs, peu nombreux d'ailleurs, les établissements affiliés ont employé, en 1898, 30,806 ouvriers, c'est-à-dire, 340 de plus qu'en 1897. Ces ouvriers ont reçu en salaires, abstraction faite de toute retenue, la somme de 34,220,205 francs pour 9,479,371 journées de travail.

En moyenne, le salaire journalier net de l'ouvrier affilié a donc été de fr. 3-61 et son gain annuel de fr. 1,110-83.

En 1897, ils avaient été respectivement de fr. 3-496 et de fr. 1,062-33, d'où une augmentation, en 1898, de fr. 0-114 ou 3.3 % pour le premier et de fr. 48-50 ou 4.6 % pour le second. L'écart entre les majorations proportionnelles du salaire journalier et du gain annuel résulte de ce que le nombre moyen de jours de travail par ouvrier a été plus grand en 1898 qu'en 1897.

---

(1) Rapporteur M. Firket.

**Caisse commune de prévoyance.****I. — Recettes et dépenses.**

Le Conseil provincial de Liège a alloué en 1898 à la Caisse de prévoyance un subside de 15,000 francs, comme en 1897 et sous les mêmes conditions, en laissant à la disposition de la Commission administrative une somme de 5,228 francs non dépensés en 1897. La Commission a pu ainsi distribuer, en 1898, 147 secours extraordinaires s'élevant à la somme de 20,498 francs.

Les recettes et les dépenses dérivant de ce subside font l'objet de comptes spéciaux et ne sont pas comprises dans ceux de la Caisse commune de prévoyance, que nous allons examiner.

Ces derniers comptes se résument comme suit :

**Recettes.**

Somme versée par les exploitants (2 % des salaires payés aux ouvriers). . . . . fr.	694,353 18
Subvention de l'Etat . . . . .	11,220 07
Produit du concert du 19 mars 1898, organisé par MM. les Elèves des Ecoles spéciales de Liège . . . . . fr.	4,038 40
Quote-part du produit du concert du 12 décembre 1898, organisé par la Société chorale <i>Les Disciples de Grétry</i> . . . . . fr.	870 »
Intérêts des capitaux placés. . . . .	76,771 85
Total des recettes. . fr.	787,253 50

**Dépenses.**

Pensions et secours . . . . .	fr.	725,712	»
Frais d'administration, impressions, service médical, etc. . . . .	fr.	8,760	13
Commissions de banque. . . . .		231	36
Total des dépenses. . . . .		fr.	734,703 49

Relativement à l'année 1897, les recettes ont augmenté de fr. 45,508-12, les dépenses de fr. 21,335-47. Ces différences sont principalement dues, d'une part, à une augmentation de fr. 39,121-82 de la subvention des exploitants et aux dons des Elèves des Ecoles spéciales et de la Société *Les Disciples de Grétry*; d'autre part, à une majoration de 21,871<sup>fr</sup> francs du montant des pensions et secours.

L'excédent des recettes sur les dépenses a été de fr. 52,550-01 en 1898.

Le tableau suivant permet de comparer le mouvement financier de cette dernière année à celui des cinq années précédentes.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1893	652,084 80	618,312 70	33,772 10	2,062,192 66
1894	672,502 67	631,360 30	41,142 37	2,103,335 03
1895	691,907 30	657,360 13	34,547 17	2,137,882 20
1896	693,699 43	679,699 39	14,000 04	2,151,882 24
1897	741,745 38	713,368 02	28,377 36	2,180,259 60
1898	787,253 50	734,703 49	52,550 01	2,232,809 61

II. — *Pensions et secours.*

Les deux tableaux suivants font connaître pour chaque année de la même période quinquennale et pour l'année 1898 : le premier, le nombre des personnes secourues par la Caisse de prévoyance et les sommes qui leur ont été distribuées; le second, la façon dont celles-ci ont été réparties entre les divers bénéficiaires.

ANNÉES	Nombre de personnes secourues	Montant des pensions et secours	
		total	par personne
		Fr.	Fr.
1893 . . . . .	4,155	610,321 »	146 89
1894 . . . . .	4,282	623,199 »	145 54
1895 . . . . .	4,439	649,245 50	146 26
1896 . . . . .	4,534	670,986 32	147 99
1897 . . . . .	4,683	703,841 »	150 30
1898 . . . . .	4,877	725,712 »	148 80

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES							
	1893	1894	1895	1896	1897	1898		
Ouvriers mutilés.	718	760	777	809	852	879		
Veuves d'ouvriers tués	510	528	528	521	523	516		
Veuves d'ouvriers mutilés.	82	87	87	90	93	98		
Parents d'ouvriers tués	Pensions viagères .		38	35	34	33	30	28
	Secours extraordinaires		11	9	24	19	17	16
Orphelins de père et de mère et enfants de veuves . . . . .	373	369	357	351	333	320		
Indemnités aux veuves remariées .	8	3	10	9	8			
Totaux des personnes secourues et des sommes distribuées du chef d'accidents . . . . .	1,740	1,791	1,817	1,832	1,856	1,868		
Vieux ouvriers et infirmes.	2,415	2,491	2,622	2,702	2,827	3,000		
Totaux généraux.	4,155	4,282	4,439	4,534	4,683	4,878		

## MONTANT DES SECOURS DISTRIBUÉS

1893	1894	1895	1896	1897	1898
Fr. 125,196 »	Fr. 128,700 »	Fr. 133,908 »	Fr. 140,028 »	Fr. 145,548 »	Fr. 153,756 »
83,256 »	84,888 »	84,600 »	85,608 »	85,340 »	85,124 »
7,944 »	8,160 »	7,992 »	8,304 »	9,048 »	9,672 »
4,860 »	5,292 »	4,800 »	4,500 »	4,104 »	4,464 »
1,204 »	1,100 »	2,885 50	2,261 32	3,743 »	2,630 »
23,112 »	22,488 »	21,912 »	21,936 »	20,928 »	20,352 »
1,800 »	675 »	2,150 »	1,825 »	1,700 »	1,600 »
247,372 »	251,303 »	258,247 50	264,462 32	270,411 »	277,598 »
362,949 »	371,896 »	390,998 »	406,524 »	433,430 »	448,114 ».
610,321 »	623,199 »	649,245 50	670,986 32	703,841 »	725,712 »

Il résulte du tableau précédent que les secours aux victimes d'accidents ou à leur famille et le nombre des personnes secourues de ce chef, ont augmenté respectivement de 7,187 francs et de 12 personnes seulement en 1898 relativement à l'année précédente, tandis que les secours distribués aux ouvriers âgés ou infirmes se sont accrus de 14,680 francs et que le nombre de ceux-ci a augmenté de 182.

Les charges que la Caisse de prévoyance s'est imposées en faveur de l'invalidité et de la vieillesse ont atteint 448,114 francs en 1898, c'est-à-dire près de 62 % de la totalité des pensions et secours qu'elle a distribués.

### **Caisses particulières de secours.**

Les opérations de 1898 des caisses particulières de secours des mines et minières de la province de Liège, classées d'après le mode d'alimentation de ces caisses, sont résumées dans le tableau suivant.

CATÉGORIES	Nombre des exploitations	OUVRIERS		RECETTES		DÉPENSES				
		Nombre	Salaires bruts	RETENUES sur les salaires	Subven- tions des exploi- tants	Montant des secours			Hono- raires des médecins	TOTAL
						Argent	Médica- ments	Char- bon, pain, etc		
a) Caisses alimentées exclusive- ment par les retenues sur les salaires . . . . .	3	401	Fr. 315,120	Fr. 6,770	Fr. »	Fr. 4,590	Fr. 645	Fr. 90	Fr. 740	Fr. 6,065
b) Caisses alimentées exclusive- ment par les subventions des exploitants . . . . .	28	21,945	24,753,320	»	476,130	275,645	95,780	29,485	69,870	470,780
c) Caisses mixtes . . . . .	4	4,947	5,724,650	113,750	63,110	108,300	40,690	4,100	17,250	170,340
Totaux . . . . .	35	27,293	30,793,090	120,520	539,240	388,535	137,115	33,675	87,860	647,185
Mines sans caisses particulières, affiliées à des compagnies d'assurances. . . . .	1	79	74,100	1,500	»	?	?	?	?	?
Mines dépendant de groupes d'éta- blissements ayant une caisse commune dont les comptes ne sont pas subdivisés (1). . . .	9	3,497	3,727,640	81,010	39,710	73,870	29,480	3,710	18,820	125,880
Totaux généraux . . . . .	45	30,869	34,594,830	203,030	578,950	462,405	166,595	37,385	106,680	773,065

(1) Les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble des établissements, tandis que les nombres d'ouvriers et les salaires ne concernent que les mines qui en dépendent.

En comparant ce tableau avec celui qui résume, dans notre rapport précédent, les opérations des caisses particulières de secours pendant l'année 1897, on constate les différences suivantes :

A. — Pour l'ensemble des trois premières catégories *a*, *b*, *c*, qui renferment 33 charbonnages, une mine métallique et une minière :

Les retenues sur les salaires ont augmenté de fr.	370
Les subventions des exploitants	id. 21,835
Les dépenses totales des caisses	id. 31,267

B. — Pour la dernière catégorie, qui comprend neuf mines dépendant de huit groupes d'établissements ayant une caisse commune dont les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble de chaque groupe :

Les retenues sur les salaires ont augmenté de fr.	17,151
Les subventions des exploitants	id. 12,304
Les dépenses totales des caisses	id. 29,273

Chacun de six de ces groupes consiste en un charbonnage et sa fabrique de briquettes; le septième renferme une mine de houille, une mine métallique et une usine à zinc; le huitième une mine métallique en travaux de reconnaissance ayant occupé 15 ouvriers seulement et une usine à zinc importante. Ce dernier groupe d'établissements ne figurait pas dans les relevés de l'année 1897, parce que la mine métallique qu'il comprend n'était pas alors en activité. Les majorations qui viennent d'être signalées proviennent en grande partie de cette circonstance.

Si l'on considère, d'autre part, l'ensemble des opérations des caisses particulières de secours et de la Caisse commune de prévoyance, en faisant abstraction de la petite exploitation affiliée à une compagnie d'assurances, on voit que, pendant l'année 1898, les établissements miniers de la province de Liège et les deux usines à zinc prémentionnées

ont consacré à l'assistance des ouvriers et de leurs familles une somme totale de 1,498,777 francs, dans laquelle le prélèvement sur les salaires n'intervient que pour 201,530 francs, c'est-à-dire 13.4 %.

## CAISSE DE NAMUR (1)

La Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Namur comptait, en 1898, 41 établissements affiliés, dont 16 en activité et 25 en non activité.

Ces établissements se décomposent comme suit :

## A

DÉSIGNATION	EN ACTIVITÉ	INACTIVES	ENSEMBLE
Mines de houille . . . . .	8	8	16
Mines métalliques et minières . . . . .	3	13	16
Carrières . . . . .	»	3	3
Terres plastiques . . . . .	5	1	6
Totaux	16	25	41

Le nombre d'ouvriers occupés est de 2,879  
 Celui des journées effectuées . . . . . 856,045  
 Le montant des salaires est de . . . fr. 2,927,751 19  
 Le salaire moyen annuel est donc de . . . 1,016 93  
 et le salaire moyen journalier de . . . . . 3 42

Le tableau B donne la comparaison de ces chiffres pour les cinq dernières années.

(1) Rapporteur M. A. Picard.

## B

Années	Sociétés affiliées	Sociétés en activité	Nombre		Nombre de journées par ouvrier	Montant des salaires	Salaire moyen	
			d'ouvriers	de journées			annuel	journalier
						Fr.	Fr.	Fr.
1894	43	22	2,619	757,814	289	2,151,527 29	821 50	2 84
1895	43	20	2,639	762,121	289	2,264,364 10	858 04	2 97
1896	43	19	2,553	746,162	292	2,383,684 77	933 68	3 19
1897	42	17	2,729	807,650	296	2,560,837 23	938 38	3 17
1898	41	16	2,879	856,045	297	2,927,751 19	1,016 93	3 42

Comparé à 1897, l'année 1898 donne les résultats suivants :

Malgré l'arrêt d'un établissement affilié, le nombre d'ouvriers a augmenté de . . . . .	150
Le montant des salaires a augmenté de fr.	366,913 96
Le salaire moyen annuel . . . . .	78 55
et le salaire moyen journalier de . . . . .	0 25

### Recettes

Les recettes totales de la Caisse se sont élevées à fr. 52,918-96, qui se décomposent comme suit :

Cotisations des exploitants . . . . .	fr. 43,935 »
Subside de l'Etat . . . . .	974 15
Subside de la Province . . . . .	550 »
Intérêts des fonds placés . . . . .	7,459 81
Total	fr. 52,918 96

Les recettes de 1897 avaient été de fr. 47,744 55

Il y a donc une majoration de recettes pour 1898 de . . . . . fr. 5,174-41

Cette augmentation de recettes provient presque exclusivement de la subvention des exploitants, qui a été plus élevée parce que les salaires ont dépassé de beaucoup ceux de 1897.

Elle a eu lieu malgré la diminution des intérêts des fonds placés, diminution résultant du remboursement, en 1898, des obligations de 4 % de la Caisse immobilière.

Le tableau C donne la comparaison des recettes pendant les cinq dernières années.

## C

ANNÉES	Cotisations des exploitants	Intérêts des capitaux	Subsides		TOTALS
			de l'État	de la province	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1894	32,821 49	10,076 26	1,038 07	550	44,485 82
1895	34,380 40	(1) 12,361 »	996 15	550	45,157 13
1896	36,045 88	(2) 9,094 95	982 »	550	46,672 83
1897	38,440 91	7,798 59	955 05	550	47,744 55
1898	43,935 »	(3) 7,459 81	974 15	550	52,918 96

(1) Y compris : plus-value sur vente de titres . . . . . fr. 3,130 42

(2) » » » . . . . . fr. 808 55

» » » . . . . . 37 50

» remboursement d'un secours payé indûment . . . . . 30 00

876 05

(3) » rentrées diverses. . . . . 30 25

### Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à fr. 59,297-47.

Elles se décomposent comme suit :

Pensions et secours . . . . .	fr.	57,295 42
Perception . . . . .		600 »
Impression et expédition . . . . .		887 »
Dépenses diverses . . . . .		515 05
	Total fr.	59,297 47

Le total des dépenses pour 1897 était de 60,305 35

Il y a donc pour 1898 une diminution de  
dépenses de . . . . . fr. 1,007 88

Cette diminution des dépenses provient de la diminution des chiffres des pensions et secours et frais généraux.

Les pensions et secours accordés pendant les années 1897 et 1898 sont détaillés au tableau *D*.

D

DÉSIGNATION	Nombre		Montant en 1897	Montant en 1898
	en 1897	en 1898		
			Fr.	Fr.
<i>Pensions viagères</i>				
Ouvriers mutilés . . . . .	50	52	11,940	11,830
Veuves d'ouvriers tués . . . . .	91	91	16,970	16,285
Pères et mères d'ouvriers tués.	5	3	1,075	773
<i>Pensions temporaires</i>				
Orphelins de père et de mère	»	»	»	»
Enfants d'ouvriers mutilés . . . . .	21	19	571	540
Enfants de veuves . . . . .	19	22	704	616
<i>Secours extraordinaires</i>				
Personnes déjà pensionnées . . . . .	6	6	444	384
Proches parents du défunt . . . . .	12	13	1,495	1,720
Ouvriers grièvement blessés . . . . .	129	137	24,107	24,737
Vieux ouvriers infirmes . . . . .	4	2	480	410
Totaux . . . . .	337	345	57,786	57,295

Les pensions viagères ont diminué de . . . fr. 1,097

Les pensions temporaires ont diminué de . . . 119

Total. . fr. 1,216

Par contre, les secours extraordinaires ont augmenté de . . . . . fr. 725

La diminution pour pensions et secours est donc de . . . . . fr. 491

Le tableau *E* donne la comparaison des dépenses de la caisse pendant les cinq dernières années.

E

ANNÉES	Pensions viagères		Pensions temporaires		Secours		Totaux		Frais d'administration	ENSEMBLE
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
1894	142	27,689 50	52	1,657	145	23,906 »	339	53,252 50	2,366 85	55,619 35
1895	145	28,449 82	49	1,536	147	24,791 »	341	54,776 82	2,634 45	57,411 27
1896	147	29,225 »	42	1,304	147	26,585 »	336	57,114 »	2,462 35	59,576 35
1897	146	29,985 50	40	1,275	151	26,526 »	337	57,786 50	2,518 85	60,305 35
1898	146	28,888 42	41	1,156	158	27,251 »	345	57,295 42	2,002 05	59,297 47

### Situation de la caisse

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1898 l'avoir était de	fr.	242,594 13
A ajouter les recettes de l'année . . .		52,918 96
	Total .	295,513 09
A déduire les dépenses de l'année . . .		59,297 47
Au 31 décembre 1898 l'avoir était de		236,215 62
Le déficit de 1898 est donc de . . .		6,378 51
	Fr.	242,594 13

Le tableau *F* donne la comparaison des opérations de la Caisse pendant les dix dernières années.

F

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1889 .	42,818 15	58,080 90	»	15,262 75	288,885 57
1890 .	61,216 12	54,933 65	6,282 47	»	295,168 04
1891 .	59,059 41	53,804 81	5,254 60	»	300,422 64
1892 (a) .	50,437 85	53,094 25	»	2,656 40	297,766 24
1893 (b) .	44,770 31	51,220 85	»	9,450 54	288,315 70
1894 .	44,485 82	55,619 35	»	11,133 53	277,182 17
1895 (c) .	45,157 13	57,411 27	»	12,254 14	268,058 45
1896 (d) .	46,672 83	59,576 35	»	12,903 52	255,154 93
1897 .	47,744 55	60,305 35	»	12,560 80	242,594 13
1898 (e) .	52,918 96	59,297 47	»	6,378 51	236,215 62
a) En 1892	bénéfice sur remboursement d'obligations . . . . .				Fr. 16 82
b) En 1893	» » » » . . . . .				11 00
c) En 1895	Vente d'un titre . . . . .				3,130 42
d) En 1896	» » » » . . . . .				808 55
	remboursement d'obligation . . . . .				37 50
	Remboursement d'un secours payé indûment . . . . .				30 00
e) En 1898	Reentrées diverses . . . . .				30 25

Le déficit annuel qui allait en augmentant depuis 1892, a été moins important en 1898 à cause de :

1° de la majoration des recettes provenant de la hausse considérable des salaires

et 2° de la diminution des secours et pensions accordés.

Cette année encore a marqué la mise en non activité d'un établissement affilié. Ces établissements inactifs continuent à grever la caisse de charges plus ou moins importantes,

qui ne peuvent s'éteindre que graduellement. Nous indiquons dans le tableau ci-dessous, pour la période des dix dernières années, le montant des charges résultant pour la Caisse de prévoyance, de la mise en non activité de ces établissements.

G

ANNÉES	CHARBONNAGES	MINES MÉTALLIQUES ET MINIÈRES	CARRIÈRES	TERRES PLASTIQUES	TOTAUX
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1889 .	6,122 50	9,464 »	540 »	»	16,126 50
1890 .	5,982 »	8,341 »	320 »	»	14,643 »
1891 .	5,642 »	7,923 »	300 »	»	13,865 »
1892 .	4,906 »	9,813 »	300 »	»	15,019 »
1893 .	4,482 »	9,613 »	300 »	»	14,395 »
1894 .	3,981 »	9,353 »	300 »	180 »	13,814 »
1895 .	3,916 »	9,006 »	540 »	180 »	13,642 »
1896 .	3,477 »	8,823 »	540 »	180 »	13,020 »
1897 .	3,876 »	11,340 »	540 »	180 »	15,936 »
1898 .	4,131 »	11,105 »	540 »	180 »	15,956 »

Ces charges dépassent donc, en moyenne, le double des intérêts des fonds placés.

Les tableaux *H* et *I* donnent la répartition des recettes et des dépenses, en tenant compte de la nature de l'exploitation et en distinguant si les établissements sont en activité ou inactifs.

## H

ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ	Nombre	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes payées par la caisse	Sommes reçues par la caisse	Boni	Déficit
Charbonnages . . .	8	2,564	Fr. 31,035 42	Fr. 40,039 22	Fr. 9,003 80	»
Mines métalliques et minières . . .	3	277	10,124 »	3,403 89	»	6,720 11
Terres plastiques . .	5	38	180 »	491 89	311 89	»
Totaux . . .	16	2,879	41,339 42	43,935 00	9,315 69	6,720 11
					En déduisant le déficit . . .	6,720 11
I					Il reste un boni de	2,595 58

ÉTABLISSEMENTS INACTIFS	Nombre	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes payées par la caisse	Sommes reçues par la caisse	Boni	Déficit
Charbonnages . . .	8	»	Fr. 4,131 »	Fr. »	Fr. »	Fr. 4,131 »
Mines métalliques et minières . . .	13	»	11,105 »	»	»	11,105 »
Carrières . . .	3	»	540 »	»	»	540 »
Terres plastiques . .	1	»	180 »	»	»	180 »
Totaux . . .	25	»	15,956 »	»	»	15,956 »

Le tableau *J* renseigne pour la dernière période quinquennale le nombre d'accidents ayant nécessité l'intervention de la caisse :

**J**

Années	Nombre d'ouvriers occupés	ACCIDENTS		TUÉS		BLESSÉS	
		Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers
1894 .	2,619	24	9 16	5	1 90	20	7 64
1895 .	2,639	15	5 68	2	0 76	14	5 30
1896 .	2,553	5	1 96	0	0 00	5	1 96
1897 .	2,729	10	3 66	3	1 10	7	2 56
1898 .	2,879	16	5 56	4	1 39	14	4 86

### Caisses particulières de secours

Les caisses particulières de secours sont alimentées par les exploitants ou par une retenue faite sur les salaires des ouvriers.

Les secours distribués tant en argent qu'en nature par les caisses particulières des établissements qui ont fourni les renseignements statistiques se sont élevés à fr. 33,429-80 ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

DÉSIGNATION	Sommes payées		Distribution			Frais d'hôpitaux	Honoraires des médecins	Dépenses diverses	Total des dépenses	Nombre d'individus secourus
	aux ouvriers blessés	aux ouvriers malades et à leurs familles	en médicaments	en charbons	en vivres et en habillements					
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Mines de houille .	13,655 31	3,343 11	4,964 49	937 80	158 80	97 25	6,101 80	654 04	29,912 60	1,169
Mines métalliques et minières . .	763 26	»	845 83	70 25	117 10	»	1,251 96	468 80	3,517 20	72
Carrières .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Terres plastiques .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux .	14,418 57	3,343 11	5,810 32	1,008 05	275 90	97,25	7,353 76	1,122 84	33,429 80	1,241

Ces dépenses se sont élevées :

En 1897 à fr.	27,863 15
En 1896 »	30,408 52
En 1895 »	33,825 99
En 1894 »	34,338 73

Il ne faut cependant pas attacher grande importance aux chiffres renseignés dans ce dernier tableau parce que les établissements sont libres de fournir les renseignements concernant leurs caisses particulières de secours et que plusieurs d'entre eux ne les fournissent pas.

#### CAISSE DU LUXEMBOURG (1)

##### A. — Caisse commune de prévoyance

Recettes . . . fr.	13,287 41
Dépenses . . . .	10,975 20
Boni . . . fr.	2,312 21

Les recettes ont augmenté en 1898 de fr. 858-13.

Le salaire moyen a été de fr. 3-59, contre 3-45 en 1897.

Les dépenses ont augmenté de fr. 1,081-35 par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1897 de fr. 30,864-94 ; au 31 décembre 1898, elle s'élevait à fr. 33,430-36.

Le nombre des établissements associés était à la fin de 1898 de 9 comprenant 11 exploitations qui ont employé en moyenne 842 ouvriers. Ceux-ci ont fourni 227,340 journées de travail et reçu un salaire total de fr. 817,784-66, correspondant à fr. 971-24 ou fr. 3-60 par jour.

(1) Rapporteur : M. Fabry.

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires des ouvriers.	fr.	6,133	38
Cotisations des exploitants.		6,133	39
Subside de l'Etat.		237	64
Subside de la Province.		63	»
Rente sur l'Etat.		720	»
Total.		fr.	13,287 41

Les dépenses de 1897 en pensions et secours ont été appliquées comme suit :

40 ouvriers incapables de travailler	fr.	5,364	20
17 veuves d'ouvriers.		2,437	50
9 parents d'ouvriers.		452	50
25 ouvriers vieux et infirmes		1,250	»
9 enfants		360	»
9 secours		645	»
Total		fr.	10,509 20

Les charges de l'Association étaient au 1<sup>er</sup> janvier 1899, savoir :

Pensions acquises déduction faite des secours temporaires et des extinctions de l'année.	fr.	9,830	»
Frais d'administration.		466	»
Total		fr.	10,296 »
Les charges au 1 <sup>er</sup> janvier 1898 étaient de		10,445	»
Soit en moins pour 1899		149	»

**B — Caisses particulières de secours**

Les recettes pour l'année 1898 s'élèvent à fr.	10,673 11
»                   »           1897           »           .	5,519 32
D'où une augmentation de fr.	5,153 79
Les dépenses en 1898 s'élèvent à . . . . .	10,036 29
»           1897           »           . . . . .	4,070 91
Les dépenses de 1898 sont donc supérieures à celles de 1897 de . . . . . fr.	5,965 38

**C. — Accidents.**

Ouvrier tué . . . . .	1
Ouvriers blessés . . . . .	4

APPROUVÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE  
EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS :

<i>L'Ingénieur en chef-directeur</i>	<i>L'Inspecteur général des Mines,</i>
<i>des Mines,</i>	<i>Président,</i>
<i>Membre-Secrétaire,</i>	AD. FIRKET.
LOUIS DEJARDIN.	

